

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Annette CANDOTTO-CARNIEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marc BELLAMY - Annette CANDOTTO-CARNIEL- Jacques DAMIEN - Martial HAVARD –Sylvie HUONNIC –Jean-Pierre LEBOURG- Marie Fernande PIGNE - Jean-Marie ROYER - Daniel SANNIER - Brigitte SIMON - Isabelle URSIN - Marie-Claude VAUDANDAINE

Procurations :

Sylvain Hamel à Annette CANDOTTO

Jean-Marc Bellamy à Daniel SANNIER

Nathalie DUBUISSON à Jacques DAMIEN

Secrétaire de séance : Jean-Marie ROYER

019–Urbanisme Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet PLU

Le rapporteur : Monsieur Daniel Sannier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-15 et R.153-5,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2015 définissant les modalités de la collaboration avec les 71 communes,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 février 2019 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2017 prenant acte du premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2019 prenant acte du second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la commission Urbanisme, Travaux, Environnement,

Vu la commission générale,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Daniel Sannier, après avoir pris connaissance du projet de PLU de la Métropole Rouen-Normandie et en avoir délibéré,

Considérant l'adoption du PLU communal le 28/02/2019 par le Conseil Métropolitain, les communes doivent maintenant émettre un avis sur ce projet de PLU.

Toutefois, un point de divergence sur la dénomination retenue pour la zone urbanisée perdure.

Considérant, que l'argumentaire de la Métropole Rouen Normandie s'appuie sur des éléments communs à toutes les communes et qu'une enquête publique sera organisée en septembre 2019 et que la Métropole Rouen Normandie validera le PLU en 2020,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à la majorité avec 1 abstention

Décide :

D'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par la Métropole Rouen Normandie,

Le 5 avril 2019

Le Maire

Annette CANDOTTO CARNIEL



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.